



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Certification Qualiopi N°2407_CN_04909 - V.1
Date de première certification : 07/07/2021
Date du renouvellement : 07/07/2024

Certification OPQF N° 19 09 SR 02640
Date de certification : 25/09/2019



Organisme habilité par l'agence nationale du DPC
Numéro d'habilitation : 3998

Organisme de formation agréé par le Préfet de la Région Occitanie pour dispenser les formations aux membres du CSE :

- Formation économique des membres du CSE
- Formation du CSE - volet Santé, Sécurité et Conditions de Travail



PRÉFET DU TARN

Organisme agréé par le Préfet du Tarn pour les formations SSIAP
Numéro d'agrément : 8111
Date de certification : 22 Août 2019

Organisme habilité par l'INRS pour les formation SST
Numéro d'habilitation : H33852/2019/SST-1/O/16
Date d'habilitation : 30/09/2019
Date du renouvellement : 26/09/2024



Organisme habilité pour former et organiser la certification Bright Language enregistrée sous le numéro 6045 au Répertoire Spécifique de France Compétences

Certificat

des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N°2407_CN_04909 - V.1

Début de validité de la certification : 07/07/2024

Echéance de la certification : 06/07/2027

Date d'émission du certificat : 08/07/2024

ISQ Certification certifie que

CFD FORMATION

30 AVENUE DE L EUROPE ZA DE ROUMAGNAC 81600 GAILLAC

SIREN : **493843437**

NAF : **8559A**

Numéro de Déclaration d'activité : **73810076781**

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification de l'ISQ Certification, version en vigueur

Pour la(es) catégorie(s) d'actions concourant au développement des compétences suivante(s) :

- Les actions de formation
- Les bilans de compétences
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Les actions de formation par apprentissage

Et pour le site suivant :

CFD FORMATION - 30 AVENUE DE L EUROPE ZA DE ROUMAGNAC 81600 GAILLAC

Emmanuel CLEMENT MONDOLONI
Président, ISQ Certification

